

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENTIE DU CONSEIL

BULLETIN OFFICIEL
D'ALSACE ET LORRAINE.

Arrêté classant parmi les monuments historiques le champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la loi du 17 octobre 1919 relative au régime transitoire de l'Alsace et de la Lorraine;

Vu le décret du 21 mars 1919 relatif à l'administration de l'Alsace et de la Lorraine;

Vu l'arrêté du 20 juin 1919 rendant applicable à l'Alsace et à la Lorraine la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques;

Vu l'avis de la commission de l'architecture et des beaux-arts en date du 12 avril 1920;

Vu le consentement des conseils municipaux de Soultz du 20 septembre 1920, de Wattwiller du 5 octobre 1920, d'Hartmannswiller du 4 janvier 1921 et de Wuenheim du 14 janvier 1921; Sur la proposition du directeur de l'architecture et des beaux-arts;

ARRÊTE :

Article premier.

Le champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf comprenant les terrains ci-dessous désignés :

- 1° les parcelles 54 et 66 de la forêt communale de Soultz;
- 2° les parcelles 9 à 15, 16a, 16b, 17, 18a, 18b, de la forêt communale de Wuenheim;
- 3° les parcelles 9, 10, 11, 12a, 12b, 12c, de la forêt communale de Hartmannswiller;
- 4° la forêt communale de Wattwiller à l'exception des parcelles 28b, I à VII, XIX, XXI à XXIV,

et classé parmi les monuments historiques comme vestiges de guerre.

SOMMAIRE.

DATE	TITRE DU DOCUMENT	PAGE	DIRECTION
2 févr. 1921	Arrêté classant parmi les monuments historiques le champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf.	99	Architecture et beaux-arts.
11 févr. 1921	Arrêté relatif à l'affectation du quartier correctionnel de la prison de Mulhouse à certaines catégories de mineurs.	100	Intérieur.
14 févr. 1921	Décret convoquant les électeurs du canton de Gelspolsheim pour le dimanche 6 mars 1921 à l'effet d'être leur représentant au conseil d'arrondissement.	101	
	Traduction.	102	
16 févr. 1921	Arrêté rendant applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle tous les arrêtés ministériels pris et qui, à l'avenir, seront pris en exécution du décret du 8 juillet 1920 réglementant la navigation aérienne.	101	
10 févr. 1921	Loi portant ratification du décret du 21 avril 1920, concernant les conseils de prud'hommes industriels et les conseils de prud'hommes commerciaux en Alsace et Lorraine	105	Travail.
	Traduction.	105	